

# prévention accompagnement

patient jeux addictions alcool  
information conseil  
drogues générations  
route association tabac  
soin  
solidarité  
anticipation innovation  
entourage  
promotion de la santé  
réduction des risques et des dommages  
travail

## L'A.N.P.A.A. A POUR BUT :

- De **promouvoir** une politique globale de **prévention des risques** comme des conséquences de l'alcoolisation et des pratiques addictives, notamment :
  - par l'appel à l'opinion et par une action constante auprès des pouvoirs publics et des autres décideurs,
  - par l'éducation à la santé de chacun et par la formation de relais dans tous les milieux,
  - par une aide, des soins et un accompagnement médico-psycho-social.
- De **veiller** à l'amélioration et à l'**application de la législation** en la matière et d'exercer ses droits reconnus de partie civile.

Fondée en 1872, l'**A.N.P.A.A.** est reconnue d'utilité publique depuis 1880 et agréée d'éducation populaire depuis 1974.

*Extrait des statuts adoptés le 30 novembre 2002*

**ALCOOL • TABAC • MÉDICAMENTS PSYCHOTROPES  
DROGUES ILLICITES • JEUX**

**Des questions... Des conseils... Des réponses.**



La consommation de produits tels que alcool, tabac, médicaments psychotropes, cannabis, cocaïne, ecstasy ou héroïne est à l'origine de dommages sanitaires et sociaux importants. L'**A.N.P.A.A.** s'appuie sur **1 400 salariés** et **1 000 responsables associatifs** présents sur l'**ensemble du territoire** avec **90 établissements** départementaux de prévention et de formation coordonnés régionalement. Elle gère dans **72 départements** des **centres d'addictologie** (*alcool, tabac, cannabis et autres drogues et jeux*) qui proposent un ou plusieurs site d'accueil. Les actions qu'elle mène concernent principalement :

## LES JEUNES

L'**A.N.P.A.A.** intervient dans les établissements scolaires, les lieux festifs, lors de soirées étudiantes... Il s'agit d'**informer**, mais aussi de **sensibiliser**, en s'appuyant éventuellement sur des **outils ludiques ou interactifs** : réagir à une situation donnée, prendre conscience de son comportement, résister à la pression du groupe, décrypter un message publicitaire, apprendre à se sentir bien sans le concours d'un produit.



*À 17 ans, ils consomment...*

*Interrogés sur leur consommation au cours du mois écoulé<sup>1</sup>, les jeunes (17 ans) ont déclaré avoir consommé : de l'alcool (77 %), du tabac (42 %), du cannabis (22 %). Par ailleurs, ils sont 15 % à avoir pris des tranquillisants, 10 % des somnifères, 5 % des antidépresseurs, 9 % des poppers, 3,5 % des chanpignons hallucinogènes et 3 % de la cocaïne.*

## LA ROUTE

**Sensibiliser les conducteurs**, qu'ils soient des particuliers ou des professionnels, sur les dangers de l'alcool, des médicaments et des drogues illicites au volant.



*Dans 30 % des accidents mortels, les responsables présumés présentent une alcoolémie illicite.*

*En 2010, on compte 963 tués en France en lien avec l'alcool et 209 décès imputables au cannabis.<sup>2</sup>*

## LA FORMATION

**Former les professionnels** qui ont des responsabilités éducatives, sociales ou politiques, facilite le travail en réseau et en renforce l'efficacité.

*En 2011, l'**A.N.P.A.A.** a assuré 500 stages sur l'ensemble du territoire.*

## LES RISQUES PROFESSIONNELS

*Quelle place occupe le cannabis dans l'entreprise ? Quelle conduite tenir devant une alcoolisation manifeste ? Quelles sont les obligations du chef d'établissement ?* C'est sur la base de telles interrogations que l'**A.N.P.A.A.** assure des **interventions et des formations adaptées** au contexte de chaque entreprise, en impliquant tous les acteurs autour d'une méthode globale de prévention.

*A titre d'exemple, des groupes des secteurs bâtiments et travaux publics, une entreprise de gestion d'autoroutes, des mairies se sont appuyés sur l'A.N.P.A.A. pour leurs plans de prévention.*

*La consommation d'alcool, cannabis et médicaments psychotropes est à l'origine de 15 à 20 % des accidents professionnels, et d'autant d'absentéisme et d'incidents<sup>3</sup>.*

## REPÉRAGE PRÉCOCE ET INTERVENTION BRÈVE

Cette action vise à systématiser l'intervention des médecins généralistes et des médecins du travail auprès de leurs patients afin de diminuer les risques d'addiction. Elle a été étendue à des professionnels paramédicaux et des travailleurs sociaux.

## LES ACTIONS EN JUSTICE

Les actions judiciaires engagées par l'**A.N.P.A.A.** visent à faire **respecter la réglementation sur la publicité** et les dispositions relatives à **la protection de la jeunesse**. Depuis 1991, l'**A.N.P.A.A.** a engagé une cinquantaine de procédures. Pour chaque action, l'**A.N.P.A.A.** se constitue partie civile.

## L'ACCOMPAGNEMENT DE CEUX QUI EN ONT BESOIN

Installés au cœur des villes, les Centres d'addictologie et les Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogue (**CAARUD**) sont des **établissements anonymes et gratuits, ouverts à toutes les personnes en difficulté** avec leurs pratiques addictives (*alcool, tabac, drogues*) et à leur entourage.



### Qui sont-ils ?<sup>4</sup>

*Plus de 75 000 personnes ont été reçues dans les centres d'addictologie gérés par l'A.N.P.A.A.*

- 78 % sont des hommes
- 32 % ont plus de 50 ans
- 44 % ont des ressources non issues de l'emploi
- 56 % sont dépendants et 29 % sont en usage nocif

## RENFORCER LA COLLABORATION INTERNATIONALE

L'**A.N.P.A.A.** s'implique au niveau européen et international. Elle collabore avec des instances comme l'Organisation Mondiale de la Santé, la Commission Européenne, Eurocare... Elle promeut dans ce cadre sa conception de la prévention.

<sup>3</sup> Traité d'addictologie, 2006.

<sup>4</sup> Rapport d'activité 2011, A.N.P.A.A.

## FACILITER L'ACCÈS À L'INFORMATION

Destiné à un large public, le site Internet [www.anpaa.asso.fr](http://www.anpaa.asso.fr) propose des informations pour mieux connaître l'association et comprendre **les risques des addictions au quotidien**. On y trouve également des **conseils pratiques** et des **adresses utiles**. « Addictions », magazine trimestriel de l'**A.N.P.A.A.**, commente l'actualité, publie reportages et points de vue, rend compte d'expériences de terrain (consultable sur [www.anpaa.asso.fr](http://www.anpaa.asso.fr)).

Un service de documentation est à la disposition du public et des chercheurs.

des conseils  
des questions  
des réponses

[www.anpaa.asso.fr](http://www.anpaa.asso.fr)

## ORIGINE DES FINANCEMENTS

Les principaux partenaires qui soutiennent l'**A.N.P.A.A.** sont :

L'État (le ministère de la santé) et l'assurance maladie directement et par le biais des groupements régionaux de santé publique, la mutualité agricole, des collectivités territoriales, des entreprises, plusieurs milliers d'adhérents.



20, rue Saint-Fiacre - 75002 Paris  
Tél. : 01 42 33 51 04 - Fax : 01 45 08 17 02  
[contact@anpaa.asso.fr](mailto:contact@anpaa.asso.fr) - [www.anpaa.asso.fr](http://www.anpaa.asso.fr)

Avec le soutien du ministère en charge de la santé  
et de la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés